

## COORDINATEURS ET PILOTES DES OBJECTIFS DU SCHEMA

Thématiques	Objectifs	Pilote ou Coordonnateur	Mise en œuvre
Sédentarisation	Recensement annuel des besoins des différents territoires	DDT	DDT
Gestion des aires	Formation	Association maires de France	CNFPT
	Harmonisation des pratiques	Association maires de France	CNFPT
Scolarisation	Garantir l'enseignement primaire obligatoire pour tous les enfants du voyage, avec l'appui de l'ensemble des partenaires locaux	DSDEN	DSDEN
	Promouvoir, dès l'école maternelle, l'acquisition continue, régulière et pérenne des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de culture générale et d'éducation, permettant une meilleure insertion dans la vie sociale et professionnelle	DSDEN	DSDEN
	Accroître la fréquentation et l'assiduité scolaire au collège	DSDEN	DSDEN
	Améliorer la réussite scolaire	DSDEN	DSDEN
	Mieux faire connaître aux jeunes du voyage les formations existantes et les relais d'information et valoriser les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre scolaire ou en dehors du cadre scolaire	DSDEN	DSDEN
Insertion professionnelle	Lutter contre l'illettrisme et acquisition des compétences clés	Pilotage et mise en œuvre restent à préciser entre les services impliqués dans ces thématiques	
	L'information, l'orientation et la formation des jeunes		
	L'emploi salarié		
	La création d'activité		
Santé	Garantir l'accès aux droits (couverture sociale et prestations sociales) et aux soins	ARS	ARS
	Promouvoir la vaccination et le dépistage bucco-dentaire, auditif, visuel et des cancers	ARS	ARS
	Promouvoir de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique	ARS	ARS
	Promouvoir la réduction des risques liés aux conduites addictives et à l'hygiène de vie	ARS	ARS
	Promouvoir les compétences psychosociales (personnelles et relationnelles) pour les enfants en lien avec les parents	ARS	ARS
	Concevoir les conditions favorables à la promotion de la santé	ARS	ARS
Insertion sociale	Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale : - Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires - Contribuer à la structuration d'une offre enfance et jeunesse, adaptée aux besoins des familles	CAF CAF / AMAV	CAF CAF / AMAV
	Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants Dispositif de parentalité : CLAS et REAAP	CAF / AMAV	CAF / AMAV
	Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie : - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité - Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires	CAF CAF / AMAV	CAF CAF / AMAV
	Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles : - Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale	CAF	CAF
	Mise en place d'un projet social par aire d'accueil	Collectivités	Collectivités
	Guides des bonnes pratiques	Collectivités	Collectivités





DRH/2016  
AD

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

**DE  
LA COMMUNE DE BIERNE  
AUPRES DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER  
CONCERNANT MONSIEUR JEAN-CLAUDE DESNEUX**

### **ENTRE :**

**La Commune de BIERNE**, représentée par son maire, Madame Marie-Noëlle TRIBONDEAU , agissant es qualité et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXX février 2016, dont un extrait certifié conforme va demeurer annexé aux présentes après mention. Etant indiqué par ailleurs que le siège légal de l'établissement est situé à la mairie de Bierné, 4 rue du Prieuré, (53290)

**la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier** représentée par son Président, Monsieur Philippe HENRY, agissant es qualité et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil communautaire, CC -XXX-2016 en date du 23 février 2016, dont un extrait certifié conforme va demeurer annexé aux présentes après mention. Etant précisé que le le siège légal de la Communauté de Communes est situé à l'Hôtel de Ville et de Pays, place de la République à Château-Gontier (53240)

### **D'AUTRE PART,**

Les parties ci-dessus seront respectivement dénommées ci-après, pour la Commune de Bierné sous le vocable "la collectivité", et pour la communauté de communes sous le vocable "l'organisme d'accueil".

## IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### Article 1<sup>er</sup> : Objet des présentes

L'objet de la présente convention est de définir les conditions de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial, par la Commune de Bierné, au profit de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier ;

### Article 2<sup>ème</sup> : Cadre juridique de la mise à disposition du personnel

La présente mise à disposition d'un personnel titulaire, identifié à l'article 3<sup>ème</sup> de la présente convention, s'inscrit dans le cadre des articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la fonction publique territoriale, et des décrets n°85-1081 du 8 octobre 1985 et 85-1366 du 20 décembre 1985 relatifs au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

### Article 3<sup>ème</sup> : Identité, qualité et fonctions de l'agent mis à disposition

La présente convention concerne l'agent titulaire suivant :

Monsieur Jean-Claude DESNEUX né 22 octobre 1958 à Bouère (53 - Mayenne)

Grade : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

- Temps plein annualisé durant le temps de validité de la convention

1) L'intéressé sera chargé d'assurer les fonctions suivantes pour le compte de la communauté de communes, à raison de 17 heures par semaine:

- déchetterie de Bierné (route de saint Michel de Feins):

- entretien du site
- gestion des accès
- contrôle de la nature des déchets
- facturation des dépôts des professionnels
- information aux utilisateurs
- aide au tri en application des règles mises en place
- tenue des registres d'entrées et de sorties

2) L'intéressé sera chargé, pour le compte de la commune de Bierné, de travaux d'entretien à raison de 19,50 heures par semaine.

### Article 4<sup>ème</sup> : Prérogatives de l'organisme d'accueil par rapport au fonctionnaire mis à disposition

L'organisme d'accueil est chargé de fixer les conditions de travail du fonctionnaire mis à disposition et de prendre les décisions concernant les congés annuels, pour la partie de temps le concernant, en liaison avec la collectivité.

L'organisme d'accueil s'engage à remplacer l'agent pendant ses absences sur le temps de la mise à disposition et à respecter la répartition des horaires définis ci-dessus.

Il appartiendra à la collectivité, en accord avec l'organisme d'accueil, d'autoriser les congés de formation professionnelle ou syndicale, l'exercice de fonctions à temps partiel, et de prononcer les décisions relatives à la situation administrative de l'intéressé (disponibilité...).

Il est précisé que le poste occupé par l'agent mis à disposition est un poste à temps plein de 35h/semaine, annualisé (soit 1607 heures/an) pour répondre aux besoins des services.

La Collectivité et l'Organisme d'accueil procéderont de manière conjointe à l'entretien annuel de l'agent concerné, et, si nécessaire, prononcera les sanctions disciplinaires prévues par le statut applicable aux fonctionnaires territoriaux.

L'organisme d'accueil informera immédiatement la collectivité des congés maladie de l'agent mis à disposition, ainsi que des accidents de travail qui surviendraient sur le temps de travail qui le concerne.

#### **Article 5<sup>ème</sup> : Rémunération de l'agent mis à disposition et remboursement par l'organisme d'accueil**

L'agent visé à l'article 3<sup>ème</sup> continuera à être rémunéré par la collectivité, et cette rémunération suivra l'évolution de sa carrière, ainsi que l'augmentation du point d'indice du barème des traitements applicable à la fonction publique territoriale.

De même, il continuera à percevoir la prime annuelle versée par la collectivité à tous ses agents en vertu de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

L'organisme d'accueil remboursera à la collectivité, trimestriellement, la rémunération de l'agent mis à sa disposition au titre de la présente convention, au prorata des heures effectuées pour son compte.

Ce remboursement s'effectuera sur la base d'un état trimestriel, dressé par la collectivité, et comprenant le traitement brut de l'agent concerné, les primes éventuelles ainsi que les charges patronales de toutes natures.

L'agent mis à disposition ne pourra percevoir aucun complément de rémunération de la part de l'organisme d'accueil, en dehors du remboursement des frais occasionnés par l'exercice de ses fonctions.

#### **Article 6<sup>ème</sup> : Entrée en vigueur et durée de la présente convention**

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er février 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **Article 7<sup>ème</sup> : Renouvellement de la convention**

La présente convention sera renouvelable sur décision expresse de l'organe délibérant de la collectivité, et du conseil communautaire de l'organisme d'accueil. Elle ne pourra être renouvelée par tacite reconduction.

#### **Article 8<sup>ème</sup> : Résiliation de la convention du fait des parties aux présentes**

La présente convention pourra être résiliée avant son terme normal, tel qu'il est fixé par l'article 7<sup>ème</sup>, dans les conditions suivantes :

- Sur décision de l'organe délibérant de la collectivité, notifiée à l'organisme d'accueil,
- Sur décision du conseil communautaire de l'organisme d'accueil, notifiée à la collectivité.
- Dans le second cas, la collectivité reviendra aux dispositions antérieures à la convention en ce qui concerne la durée d'emploi de l'agent.

- La résiliation prendra alors effet à compter du dernier jour du mois qui suivra sa notification.

**Article 9<sup>ème</sup> : Résiliation de la convention à la demande de l'agent mis à disposition**

Par ailleurs, la mise à disposition du personnel pourra être interrompue sur demande écrite adressée au maire de la Collectivité par l'agent désigné à l'article 3<sup>ème</sup>: dans ce cas, l'agent reviendra aux horaires effectués antérieurement à la convention.

La résiliation de la convention de mise à disposition, et en conséquence la fin de mise à disposition de l'agent, prendra alors effet à compter du dernier jour du mois qui suivra la réception de cette demande par l'autorité territoriale.

Convention établie sur 4 pages, sans rature ni surcharge, en 6 exemplaires originaux dont :

- Un adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Château-Gontier,
- Un remis à chacune des parties,
- Un notifié au fonctionnaire concerné avec l'arrêté de mise à disposition,
- Un adressé au Trésorier de la Collectivité,
- Un collationné au dossier individuel du fonctionnaire mis à disposition.

FAIT A CHATEAU-GONTIER LE XXX/XXX/2016

**Le Maire de Bierné,**

Marie-Noëlle TRIBONDEAU

**Le Président de la Communauté,  
De Communes du Pays de Château-Gontier,**

Philippe HENRY

## Tableau récapitulatif général des Subventions aux Associations 2016

COMMISSIONS	Subv° accordées en 2015			Subv° sollicitées en 2016			Conseil communautaire du 23 février 2016	
	Fonct.	Except	Fonct.	Except	Fonct.	Except	Evol. 2016/2015	
Développement économique	50 000,00 €	5 500,00 €	50 000,00 €	6 000,00 €	50 000,00 €	5 500,00 €	0,00%	
Agriculture, Environnement et Cadre de vie	6 990,00 €	4 250,00 €	8 094,00 €	6 460,00 €	7 575,00 €	5 000,00 €	11,88%	
Enseignement, Jeunesse, Petite Enfance	57 946,00 €	16 700,00 €	52 842,00 €	17 300,00 €	52 842,00 €	16 000,00 €	-7,78%	
Culture	63 665,80 €	69 250,00 €	63 017,56 €	72 455,00 €	62 718,56 €	58 600,00 €	-8,73%	
Tourisme et Loisirs	92 296,00 €	9 000,00 €	92 296,00 €	9 500,00 €	92 296,00 €	9 500,00 €	0,49%	
Sports	143 654,00 €	75 403,00 €	148 802,00 €	76 822,00 €	148 802,00 €	73 822,00 €	1,63%	
Logement, Solidarités	75 755,00 €	6 400,00 €	76 750,00 €	8 900,00 €	75 750,00 €	8 900,00 €	3,04%	
Événementiel	5 100,00 €	22 100,00 €	3 900,00 €	21 900,00 €	3 900,00 €	21 900,00 €	-5,15%	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>495 406,80 €</b>	<b>208 608,00 €</b>	<b>495 701,56 €</b>	<b>219 337,00 €</b>	<b>493 883,56 €</b>	<b>199 222,00 €</b>	<b>-1,55%</b>	
	<b>704 014,80 €</b>		<b>715 038,56 €</b>			<b>693 105,56 €</b>		



## Subventions Développement économique - Année 2016

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015				Sub. sollicitées en 2016	Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Except.	Fonct.	Except.			Fonct.	Except.
902-6574	CODEMARRAGE 53 (Coopérative d'Activités et d'Emploi)		500,00 €			500,00 €	Convention de soutien et de partenariat du 04/03/2015. <b>REPORT sur 2016 (justification en cours).</b>		500,00 €
902-6574	CAPMA - Cercle d'Artisans Partenaires de la Mayenne Angevine		500,00 €			1 000,00 €	Couverture d'entreprise encourageant l'émergence d'entreprise sur l'ensemble du Département - Production du Rapport d'Activités 2016 - Convention de partenariat		500,00 €
93-6745	Association Initiative Mayenne	50 000,00 €		50 000,00 €		500,00 €	Demande exceptionnelle pour pérenniser le Concours "Libre à toi" - Edition 2016 organisée le 24/09/2016		500,00 €
	Provision		4 000,00 €		4 000,00 €		Encouragement création et reprise d'activités : mise en place prêt d'honneur à 0 % - durée 2 à 5 ans. PROVISION		4 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	50 000,00 €	5 500,00 €	50 000,00 €	6 000,00 €			50 000,00 €	5 500,00 €

	2015	2016
Subventions de fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €
Subventions exceptionnelles	5 500,00 €	5 000,00 €
<b>REPORT 2015</b>		500,00 €
<b>TOTAL</b>	55 500,00 €	55 500,00 €
<b>Evolution 2016/2015 hors report</b>		0,00%
<b>Evolution 2016/2015 avec report</b>		0,90%



# Subventions Agriculture, Environnement et Cadre de Vie - Année 2016

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015			Sub. sollicitées en 2016			Observations			Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Except.	Fonct.	Except.						Fonct.	Except.
92-6574	Comice agricole cantonal de Bierné	850,00 €			1 000,00 €			Comice agricole organisé à Bierné le 25.06.2016. BP = 5 520 €			850,00 €	
92-6574	Comice agricole cantonal de Château-Gontier	850,00 €			850,00 €			Comice agricole organisé courant le 02.07.2016 à Loigné-S/Mayenne. BP = 5 920 €			850,00 €	
92-6574	Solidarité Paysans 53 (Association départementale de défense des Agriculteurs en difficulté en Mayenne)	500,00 €			250,00 €			Organisation Concours d'attelage (date et lieu non définis) - BP = 2 050 €				
92-6574	FDGDON (Fédération Départ. de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)	1 520,00 €			1 100,00 €			Principales actions : Accompagnement individualisé et accompagnement social de l'individu et de sa famille. En 2015, 40 familles accompagnées sur le département 53. Association de plus en plus sollicitée.			750,00 €	
92-6574	AMAPOTEE de Château-Gontier	525,00 €			525,00 €			La provision 2016 pour la lutte contre les ragondins et la surveillance des populations se répartit comme suit : Point de contrôle pour 2016 = 400,00 € x 4.			1 600,00 €	
		2 745,00 €			3 019,00 €			Frais d'animation : réunions préparatoire lutte collective et bilan Dédémnaggements et Frais Rongeurs Aquatiques Nuisibles (de plus en plus de nuisibles).			525,00 €	
								Objectif : partenariat entre consommateurs et producteurs de denrées biologiques produites localement.			3 000,00 €	
								But : promotion d'une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine. Nouvelle demande pour 3 actions : campagne de sensibilisation du public, journée "Portes Ouvertes" et atelier pédagogique.			0,00 €	
<b>ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE</b>												
	SOLIBAM	1 500,00 €						Objectif : soutien au développement du village de Sangga, situé au Nord du Burkina Faso. BP 2016 = 40 393 € dont 30 067 € affectés pour la construction d'un "Bisongo" (Centre d'éveil), d'apprentissage et d'éducation pour les enfants de 3 à 6 ans pouvant accueillir 90 à 100 enfants. Demande de financement des équipements (tables, chaises, de cuisine, clôtures du site...)			1 500,00 €	
	RAM (Reboiser A Madagascar)	1 500,00 €						Objectif : Projet de reboisement sur la côte-est de Madagascar, au Nord de Tamatave, dans le secteur de Fianarantsoa-est (Phase 2 - période 2015/2017 avec l'objectif de planter 1 500 000 arbres), BP = 47 220 € dont 15 740 € pour 2016			1 500,00 €	
	DEGUE DEGUE MALI	1 000,00 €						Objectif : Aide alimentaire et éducative au hameau de Santsota à 3 km de Kologo Mali. <b>Pas de demande formulée pour 2016.</b>			0,00 €	
	SOLIDARZIOU							Objectif : Aide humanitaire pour Tewinne (asso de femmes seules) aidées aux formations. Achat de tables/bancs pour le Collège/Lycée de Ziou.			1 000,00 €	
	PROVISION							PROVISION 2016			1 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 990,00 €</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>8 094,00 €</b>	<b>6 460,00 €</b>						<b>7 575,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Evolution des subventions</b>												
											<b>2015</b>	<b>2016</b>
											6 990,00 €	7 575,00 €
											4 250,00 €	5 000,00 €
											<b>TOTAL</b>	<b>11 240,00 €</b>
												<b>Evolution 2016/2015</b>
												<b>11,88%</b>



# Subventions Enseignement, Merite Enfance, Jeunesse - Année 2016

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015			Sub. sollicitées en 2016	Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.			Fonct.	Except.
642-6574	Multi-Accueil "La Cigogne"	10 492,00 €		10 492,00 €		Convention d'objectifs et de partenariat liée à la MPE en date du 31/10/08 (art. 8)	10 492,00 €	
		45 254,00 €		40 000,00 €		Remboursement personnel mis à disposition au titre de l'année 2015 = 45 254 € (conges mater.)	40 000,00 €	
				287,51 €		Fonds MSA - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2014 au vu Bilan CEJ 2014. Report sur 2016	287,51 €	
				3 793,00 €		Fonds CAF - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2015 au vu Bilan nouveau CEJ 2015	4 000,00 €	
				287,51 €		Fonds MSA - Reversement Prestations de Service Contrat Enfance Jeunesse 2015 au vu Bilan nouveau CEJ 2015	300,00 €	
				2 000,00 €		Dispositif de soutien à l'équipement des Maisons d'Assistantes Maternelles - PROVISION 2016	3 000,00 €	
				3 000,00 €		Dispositif de soutien aux Projets Jeunes - PROVISION 2016	2 000,00 €	
				400,00 €		Subvention de fonctionnement	400,00 €	
				300,00 €		Année scolaire 2015/2016 = plus de 500 élèves	300,00 €	
				250,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 452 élèves	250,00 €	
255-6574	Association AidA Dom (Ludothèque du Pays de Château-Gontier)	400,00 €		400,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 929 élèves (+186 élèves Schuman)	450,00 €	
		250,00 €		300,00 €		Objet : mobiliser les étudiants à entreprendre des projets bénévolement et s'engager dans différents actions. En 2016 : organisation de la 8ème édition du Bal des Lycéens, le 4 mars 2016. BP = 1 025 €	0,00 €	
		250,00 €		250,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 251 élèves	250,00 €	
				450,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 709 élèves (Demande formulée = 1 000 €)	450,00 €	
255-6574	ULESA - Foyer socio-éducatif - Lycée St-Michel				300,00 €			
255-6574	Foyer socio-éducatif Pierre & Marie Curie	250,00 €		250,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 223 élèves	250,00 €	
255-6574	Foyer socio-éducatif Victor Hugo	350,00 €		450,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 709 élèves (Demande formulée = 1 000 €)	450,00 €	
	ALESA (Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis) du LPA du Haut-Anjou	250,00 €		250,00 €		Année scolaire 2015/2016 = 223 élèves	250,00 €	

Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Lycée Professionnel Agricole du Haut-Anjou	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
GAMA (Groupement Arnical des Enseignants des Matériaux Agricoles)	700,00 €		
221-6574 Echanges linguistiques	9 500,00 €	9 500,00 € PROVISION 2016	8 500,00 €
		1 500,00 € PROVISION 2016	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 314,02 €</b>	<b>16 700,00 €</b>	<b>57 429,51 €</b>
			16 000,00 €

\* Système de calcul de subvention pour les foyers : selon le nombre d'élèves (Barème 2013) - Réévaluation du dispositif

x De 400 à 500 élèves	250,00 €
x De 501 à 600 élèves	300,00 €
x De 601 à 700 élèves	350,00 €
x Plus de 700 élèves	450,00 €

Evolution des subventions	2015	2016
Subventions de fonctionnement	12 692,00 €	12 842,00 €
Mise à disposition de personnel	45 254,00 €	40 000,00 €
Reversement Fonds CAF et MSA au titre du CEJ 2015	4 368,02 €	4 587,51 €
Subventions sur bilan	16 700,00 €	16 000,00 €
TOTAL	79 014,02 €	73 429,51 €
Evolution 2016/2015 hors versement	-7,78%	
Evolution 2016/2015 avec versement	-7,07%	

**(1) BOURSE COMMUNAUTAIRE - DISPOSITIF DE SOUTIEN POUR LE REGROUPEMENT D'ASSISTANTES MATERNELLES**

BOURSE ANNUELLE 2015 VOTEÉE		Montant accordé	Délib. n° CC/018/2015 du 24/02/15
Désignation RAM	Observations		
Maison d'Assistantes Maternelles "En Mam'Usan" de Loigné-Sur-Mayenne		1 000,00 € Délib n° B/067/2015 du 04/05/2015	
Maison d'Assistantes Maternelles "Les P'tits Pieds" de Saint-Fort		1 000,00 € Délib n° B/152/2015 du 02/11/2015	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2015</b>		<b>2 000,00 €</b>	
<b>RELIQUAT DISPONIBLE 2015</b>		<b>0,00 €</b>	

**(2) BOURSE COMMUNAUTAIRE AUX PROJETS JEUNES**

BOURSE ANNUELLE 2015 VOTEÉE		3 000,00 €	Délib. n° CC/018/2015 du 24/02/15
Désignation bénéficiaires	Période du séjour	Budget prévisionnel	Dotation accordée Commune domicile
Joséphine DENEAUX (Azé) - Echange Franco-Allemand dans le cadre du programme Sausay - En retour correspondante allemande pour une durée équivalente. Demande du 10/02/2015	09/05/2015 au 04/08/2015	2 705,00 €	Non éligible : projet s'inscrivant dans le cadre d'un programme scolaire
Aymeric GITEAU (Azé) - Etudiant en 2ème année d'études à l'Ecole d'Ingénieur ISIP à Angoulême. Projet de stage en MOLDAVIE s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'Etudes Supérieures. Demande du 22/04/2015	12/07/2015 au 01/08/2015	336,00 €	Non éligible : projet s'inscrivant dans le cadre d'un programme universitaire
Bastien LE BARS (Ménil) - Etudiant en 3ème année d'études à Sciences PO Rennes. Projet de 3ème année à HONG-KONG s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'Etudes Universitaires. Demande du 08/04/2015	à partir du 25/08/2015 (1 an)	Non précisé	Non éligible : projet s'inscrivant dans le cadre d'un programme universitaire
Quentin SABLE (Saint-Fort) - Etudiant en Architecture à l'ENSA de Nantes. Projet humanitaire et solidaire en INDONÉSIE, à BALI (Ubud). Demande du 03/04/2015	10/08/2015 au 29/08/2015	2 083,00 €	250,00 €

Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

<b>Mathilde LECLERC (Laigné) - Projet humanitaire et solidaire en INDE (Bomlaj) visant à découvrir la culture hindoue et accompagner scolairement des enfants défavorisés. Demande du 20/05/2015</b>	30/06/2015 au 30/08/2015	2 974,00 €	500,00 €
<b>TRANSFERT CREDITS VERS DISPOSITIF JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU 2015</b>			500,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2015</b>		250,00 €	1 500,00 €
<b>RELIQUAT DISPONIBLE 2015</b>			1 500,00 €

# Subventions Culture - Année 2016

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015		Sub. sollicitées en 2016		Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Except.	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.
301-6574	Bourse à la Création Ligne sectorielle - Provision Musiques Actuelles - Provision			3 000,00 €		3 000,00 €	POUR MÉMOIRE : Bourse à la Crédit 2015 : Bourse Ligne sectorielle - Rappel Actions 2015 = 1 950 € ; - "Création d'un Atelier Théâtre adulte" (Clé des 2 Rives) : attribution de 1 200 €. - "Création d'un post-card book" (Pétra DOTTEE-PLAIZER) : attribution de 250 €. Bourse Ligne Musiques Actuelles - Rappel Actions 2015 = 1 605 € ; "Soirée Concerts de Musiques actuelles" (Association T-Pazé) : attribution de 1 605 €.	3 000,00 €
301-6574	Fonds de soutien au développement des Musiques Actuelles (Provision)			2 000,00 €		2 000,00 €	FSDMA - Rappel Actions 2015 = 500 € ; - Déficit Festival Bouts de Ficelles Edition 2015 (Bouts de Ficelles Production).	2 000,00 €
301-6574	Association "Bouts de Ficelles Productions"			5 000,00 €		3 000,00 €	Abandon du Festival des Bouts de Ficelles. Nouvelle formule pour 2016 organisée les 23 et 24 avril : Bourse aux Vinyls, Soirées Concerts.	3 000,00 €
301-6574	Association COBIHA			4 800,00 €		4 800,00 €	Organisation de la 4ème édition du festival "Blues in Haut-Anjou" - Convention triennale de soutien et de partenariat 2015/2017.	4 800,00 €
301-6574	Association JUMP MUSIC			1 645,00 €		300,00 €	Subvention de fonctionnement.	300,00 €
301-6574	Association T-PAZE					1 719,00 €	Subvention de fonctionnement pour contribuer au financement des actions organisées : Soirées Point-Bar, Fête de la musique, Concerts.	1 720,00 €
301-6574	Association LES ARTS & MUZ'			0,00 €		1 605,00 €	Soirée Concerts Musiques Actuelles organisée le 22/10/2016. BP = 17 540 €. Pour mémoire, en 2015, cette somme avait été accordée au titre de la "Bourse à la Crédit - Musiques Actuelles".	1 600,00 €
301-6574	Association QUATTRODECIM					300,00 €	Subvention de fonctionnement.	0,00 €
<b>ACTIONS EN FAVEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LES MUSIQUES ACTUELLES</b>								
301-6574	Harmonie du Pays de Château-Gontier			2 750,00 €		2 750,00 €	Subvention de fonctionnement.	2 750,00 €
301-6574	Harmonie des Sapniers-Pompiers du Centre de Secours du Pays de Château-Gontier			3 450,00 €		3 450,00 €	Subvention de fonctionnement.	3 450,00 €
301-6574	Batterie Fanfare de Laigné					1 500,00 €	Concours interrégional de la Fédération sportive et culturelle des batteries fanfares, le 1er mai 2016 (600 à 800 musiciens). BP = 12 455 €.	1 500,00 €
<b>ACTIONS EN FAVEUR DES FANFARES ET DES PRATIQUES AMATEURS</b>								
301-6574	Association Collège/Lycée Saint-Michel			800,00 €		800,00 €	20ème édition du Concours de la Chanson, organisée le 30 janvier 2016, sous la Halle du Haut-Anjou. BP 2016 = 16 300,00 €.	800,00 €
301-6574	Chorale Interlude			500,00 €		500,00 €	Subvention de fonctionnement.	500,00 €
301-6574	Association MUSICAL'AMIE					1 500,00 €	Nouvelle demande. Organisation d'un échange chorale avec la ville de Barnstaple (Angleterre) les 14 et 15 mai 2016. (44 personnes de l'association concernées). BP = 6 900 €	1 500,00 €
<b>ACTIONS EN FAVEUR DES CHORALE, FAIR ET DE LA CHANSON</b>								
							500,00 €	2 300,00 €

## Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

17/02/2016

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015		Sub. sollicitées en 2016		Observations	Conseil Communautaire	
		Fonct.	Except.	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.
301-6574	Dispositif de soutien aux pratiques de Théâtre amateur			2 250,00 €		2 500,00 €	<b>POUR MEMOIRE : Actions 2015 = 730 €</b> - "Création d'une place de théâtre intitulée Week-end Détenue" (Bulles de Scènes) ; attribution de 730 €	
<b>ACTIONS EN FAVEUR DU THÉÂTRE AMATEUR</b>								
301-6574	Mayenne Culture	3 790,80 €			3 868,56 €		0,00 €	2 500,00 €
		50,00 €			50,00 €		3 868,56 €	
301-6574	Association Université du savoir partagé	200,00 €			200,00 €		200,00 €	50,00 €
		1 200,00 €			1 200,00 €		1 200,00 €	
	RABOUTAQUILLE				500,00 €		500,00 €	
<b>AUTRES ACTIONS CULTURELLES</b>								
301-6574	Intervention auprès des Harmonies-Fanfares et de	7 500,00 €			7 500,00 €		7 500,00 €	1 200,00 €
301-6574	Harmonies-Fanfares - Achats d'instruments				500,00 €		500,00 €	
<b>ACTIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR DES PRATIQUES ARTISTIQUES</b>								
301-21	SARL "Les 3 J" exploitante du cinéma "Le Palace"	25 000,00 €			25 000,00 €		25 000,00 €	
		0,00 €			0,00 €		0,00 €	
		280,00 €			280,00 €		280,00 €	
301-6574	Atelier Ciné-Son	3 000,00 €			500,00 €		500,00 €	
301-6574	Atmosphères 53	11 900,00 €			11 900,00 €		11 900,00 €	
301-6574	Le Kiosque à Images	1 200,00 €			1 200,00 €		1 200,00 €	
301-6574	Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier				20 000,00 €		22 000,00 €	
301-6574	Association "Les Amis de l'Art"	500,00 €			500,00 €		500,00 €	
<b>ACTIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CINEMA ET DE L'IMAGE</b>								
301-6574	"Autres actions culturelles"			24 672,00 €		16 000,00 €	PROVISION 2016	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	63 665,80 €		69 250,00 €	63 017,56 €	72 455,00	62 718,56 €	58 600,00 €
		132 915,80 €					121 318,56 €	

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015			Sub. sollicitées en 2016			Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Except.	Fonct.	Except.	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.
301-6575	Association "Le Carré - Scène nationale"	509 460,00 €		509 460,00 €				Subvention de fonctionnement "complément de prix" - Convention d'objets et de moyens 2014/2017. BP 2016 = 1 673 138 € HT.	509 460,00 €	
<b>CONTRACTUALISATION</b>										
		387 169,50 €		387 169,50 €				Subventions indirectes (mise à disposition) = 387 169,50 €	387 169,50 €	
									896 629,50 €	0,00 €

Evolution des subventions		2015	2016
Subventions de fonctionnement		63 665,80 €	62 718,56 €
Subventions exceptionnelles		69 250,00 €	58 600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>132 915,80 €</b>	<b>121 318,56 €</b>
<i>Evolution 2016/2015</i>			-8,73%



# Subventions à l'Tourisme & Patrimoine - Année 2016

Fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015		Sub. sollicitées en 2016		Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016
		Fonct.	Except.	Fonct.	Except.		
301-6574	Office de Tourisme de Saint-Denis-d'Anjou	1 500,00 €		1 500,00 €		Subvention annuelle de fonctionnement	1 500,00 €
950-6574	Mil'Pat' Randonneurs du Pays de Château-Gontier	600,00 €		600,00 €		Subvention annuelle de fonctionnement	600,00 €
	FF Randonnée Mayenne					<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
	Refuge de l'Arche CEPAN - Dotation de base + révision	66 596,00 €		66 596,00 €		Signature d'un avenant à la Convention d'objectifs du 23/03/2012. Valeur annuelle de l'indice 100 majoré au 01/03/2013. Dotation de base = <b>66 596,00 €</b>	66 596,00 €
952-6574	- Produits des entrées × 5%	15 000,00 €		15 000,00 €		Produits entrées 2015 = 513 575,20 × 5 % = 25 678,76 €, soit application du plafond = <b>15 000,00 €</b> . Subvention de fonctionnement annuelle inférieure à 45 % du CA net.	15 000,00 €
402-6574	LA CASTROGONTERIENNE AAPPMA (Société de Pêche)	1 350,00 €		1 350,00 €		Volet Pêche Loisirs	1 350,00 €
		150,00 €		150,00 €		Volet Pêche Compétitions	150,00 €
324-6574	Fondation du Patrimoine - Délégation Pays de la Loire	500,00 €		500,00 €		La Fondation accompagne financièrement des collectivités ou des particuliers dans la restauration du petit patrimoine non-classe. Nouvelle convention d'Objectifs et de Partenariat signée pour 2016. En 2015, 4 dossiers Labels octroyés + reliquat 2014 = versement de 2 920 €.	500,00 €
		5 000,00 €		5 000,00 €		Subvention annuelle pour animation et gestion du Port de Plaisance de Château-Gontier	5 000,00 €
955-6574	Club de Canoë-Kayak de Château-Gontier - CANOTIKA	6 600,00 €		6 600,00 €		Saison 2016 : accompagnement pour l'acquisition d'un second bateau à pédailler pour le Port de Plaisance	4 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>92 296,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>92 296,00 €</b>	<b>9 500,00 €</b>		<b>92 296,00 €</b>

	<b>Evolution des subventions</b>	<b>2015</b>		<b>2016</b>	
		Subventions de fonctionnement	Participation frais de personnel	Subventions exceptionnelles	TOTAL
		25 700,00 €	66 596,00 €	9 000,00 €	<b>101 296,00 €</b>
					<b>101 796,00 €</b>
	<b>Evolution 2016/2015</b>				<b>0,49%</b>



**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CLUBS SPORTIFS - ANNEE 2016**

	ANNEE 2015					ANNEE 2016					Nb de licenciés
	Fonctionnement	Spécifique	Fonct.+spécifique	Subv compl.	Total général	Fonctionnement	Spécifique	Fonct.+spécifique	Subv compl.	Total général	
	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	En chiffre	
<b>SPORTS INDIVIDUELS</b>											
Escalade	1 474		1 474	1 488	2 961	1 453		1 453	1 488	2 941	82
UPAC	8 594		8 594		8 594	9 151		9 151		9 151	337
Véloce club	2 656	1 500	4 156		4 156	2 126	2 950	5 076		5 076	97
Azé Team Bike	5 380	5 000	10 380	1 050	11 430	5 511		5 511		5 511	79
Rollers Marigné Peuton	2 635		2 635		2 635	2 825		2 825		2 825	62
Rollers Château-Gontier	4 397	2 600	6 997	1 125	8 122	3 518	2 800	6 318	1 350	7 668	86
Karaté club	3 834	500	4 334	1 663	5 997	3 795		3 795	1 925	5 720	155
Judo club	7 051	5 000	12 051	2 450	14 501	6 893		6 893	1 969	8 862	306
Boxe	809		809		809	845	2 000	2 845		2 845	57
Canoe kayak	870		870		870	1 044		1 044		1 044	64
Ski Nautique	3 535	1 800	5 335	2 800	8 135	3 478	6 000	9 478	2 800	12 278	87
Natation Château-Gontier	3 908		3 908	1 838	5 746	3 908		3 908	1 575	5 483	217
Tir Sportif	3 560	915	4 475		4 475	3 153		3 153		3 153	58
Tir à l'arc	606		606	1 225	1 831	727	300	1 027	1 662	2 689	59
Moto club	3 538	2 500	6 038		6 038	2 830	3 000	5 830		5 830	78
Deon MX	500		500		500	600		600		600	20
<b>Sous Total</b>	<b>53 347</b>	<b>19 815</b>	<b>73 162</b>	<b>13 638</b>	<b>86 800</b>	<b>51 857</b>	<b>17 050</b>	<b>68 907</b>	<b>12 769</b>	<b>81 676</b>	<b>1 844</b>
<b>SPORTS COLLECTIFS</b>											+8%
Football Club	10 731		10 731	1 925	12 656	11 497		11 497	1 925	13 422	319
Ancienne	10 826	3 000	13 826	2 188	16 013	12 991	3 000	15 991	2 187	18 178	394
Foot Animation secteur						0	500	500		500	500
Volley Ball	1 274	300	1 574	750	2 324	1 349		1 349		1 349	59
Sud Mayenne Basket	9 438		9 438	2 363	11 801	9 438		9 438	2 362	11 800	264
Handball Château-Gontier	4 789		4 789	2 538	7 327	4 850		4 850		4 850	138
USM Handball	2 727		2 727	2 013	4 740	3 272		3 272	2 625	5 897	112
Rugby Club	5 303		5 303	2 583	7 666	4 704	1 000	5 704	2 362	8 066	133
Tennis Club	12 314	350	12 664	2 363	15 027	12 326		12 326	2 362	14 688	328
Triathlon Ch-Gontier	246	3 000	3 246		3 246	564	4 000	4 564		4 564	43
Aviron	8 941	2 288	11 227	1 708	12 934	9 834	2 286	12 120	1 794	13 914	157
Badminton Club	6 082		6 082	1 444	7 526	6 104		6 104	1 794	7 898	188
Gymnastique Club Ch-G	10 307		10 307	1 881	12 189	12 285	42	12 327	2 012	14 339	339
Tennis de table Laigné	1 866		1 866		1 866	1 866		1 866		1 866	50
<b>Sous Total</b>	<b>84 847</b>	<b>8 936</b>	<b>93 783</b>	<b>21 531</b>	<b>115 314</b>	<b>91 082</b>	<b>10 828</b>	<b>101 910</b>	<b>19 423</b>	<b>121 333</b>	<b>3 024</b>
<b>SPORTS LOISIRS</b>											+4%
HSMMA Plongée	1 599	2 936	4 535		4 535	1 507	2 989	4 496		4 496	58
Pégase Vovinam	268		268		268	321		321		321	12
Xtrem-Model	40		40		40	0		0		0	351
CSDMA	330		330		330	330		330		330	14
RC Team Elite 53						100		100		100	
Kyudo						465		465		465	129
Sports marche santé	388		388		388	465		465		465	
<b>Sous Total</b>	<b>2 625</b>	<b>2 936</b>	<b>5 561</b>		<b>5 561</b>	<b>2 723</b>	<b>2 989</b>	<b>5 712</b>	<b>0</b>	<b>5 712</b>	<b>564</b>
<b>SPORTS SCOLAIRES</b>											-4%
Collège Jean Rostand	430		430		430	735		735		735	138
Collège Paul Emile Victor	430		430		430	430		430		430	120
Coll et lycée St Michel	735		735		735	735		735		735	300
Lycée Victor Hugo	735		735		735	735		735		735	137
Lycée Pierre et Marie Curie	330		330		330	330		330		330	61
Lycée Prof Agricole	175		175		175	175		175		175	125
<b>Sous Total</b>	<b>2 835</b>		<b>2 835</b>		<b>2 835</b>	<b>3 140</b>		<b>3 140</b>		<b>3 140</b>	<b>881</b>
<b>DIVERS</b>											-11%
CDS3 Handisports						3 000		3 000		3 000	
Boules bretonnes (PLAS)			229			229		229		229	
Enveloppe du comité			1 000			1 000		1 000		1 000	
Env, sportifs haut niveau			2 000			2 500		2 500		2 500	
Assurances bateaux Av.			5 323			4 034		4 034		4 034	
<b>Sous Total</b>			<b>8 552</b>			<b>3 000</b>	<b>10 763</b>		<b>10 763</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 654,63</b>	<b>31 687,00</b>	<b>183 894</b>	<b>35 169</b>	<b>219 062</b>	<b>148 802</b>	<b>33 867</b>	<b>190 432</b>	<b>32 192</b>	<b>222 624</b>	<b>6 313</b>
						+8%	7%	+3%	4%	-8%	-8%
											1,63%

**REMARQUES:**

Clubs en bleu: Subvention bloquée à la hausse (+20% maxi)

Clubs en rouge: Subvention à la baisse (-20% maxi)

Dans la colonne "spécifique", figurent en rouge les sommes suggérées car les clubs n'ont pas formulé de demande précise.

Sports Scolaires: dossier incomplet



## Subventions Logement, Solidarité - Année 2016

Fonction budg.	Associations	Sub. accordées en 2015		Sub. sollicitées en 2016		Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Sur bilan	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.
5242-6574	Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)	2 500,00 €		2 700,00 €		Subvention de fonctionnement	2 500,00 €	
522-6574	Sauvegarde de l'enfant à l'adulte Mayenne/Sarthe - Service Formation	3 800,00 €		3 800,00 €		Projet du "dispositif d'accès aux compétences clés et formation linguistique"	3 800,00 €	
5242-6574	IIJIADE Habitat Jeunes	27 751,00 €		27 751,00 €		Convention de partenariat en date du 06/03/07 - Participation calculée sur la base du nombre d'hab. (Population 2011 : 29 134 hab. x 0,942 €/hab.)	27 751,00 €	
5242-6574	Agence Départementale Information Logement (ADIL 53)	900,00 €		3 900,00 €		Subvention de fonctionnement	900,00 €	
5230-6574	Mission Locale 53	17 199,00 €		17 199,00 €		Convention de partenariat du 08/10/2012 - PROVISION 2016	17 199,00 €	
5230-6574	ADAVIP 53	5 200,00 €		5 500,00 €		Subvention de fonctionnement	5 200,00 €	
5241-6575	AMAV (Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du Voyage)	5 805,00 €		5 800,00 €		PROVISION	5 800,00 €	
114-6574	Association "La Croix Rouge"	1 900,00 €		1 900,00 €		Prise en charge des cotisations d'assurance des véhicules pour l'année 2016. Rappel coût 2015 = 1 870,00 €	1 900,00 €	
5230-6574	Association "SOS Amitié - Section de la Mayenne"	500,00 €		600,00 €		Objectif : prévention du suicide. Aide à la personne en détresse - une écoute anonyme et confidentielle par téléphone et via Internet.	500,00 €	
5230-6574	UFC Que Choisir 53	1 000,00 €		1 000,00 €		Report sur 2016 de la Dotation 2015 (en attente complé-tendu d'activité)		1 000,00 €
5230-6574	Cultures du Coeur	500,00 €	500,00 €	500,00 €		Convention de soutien et de partenariat PROVISION 2016		1 000,00 €
5230-6574	CLDFF Mayenne - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	1 000,00 €		1 600,00 €		Objectif : favoriser l'accès à la Culture aux publics en situation d'exclusion et de précarité. Mise en œuvre des Journées des Cultures solidaires 2016 ; projet d'initiation au patrimoine Castronnien. BP = 3 175 €	500,00 €	0,00 €
5230-6574	UNAFAM	500,00 €		500,00 €		Objectif : Mettre à la disposition des femmes et des familles des informations pour exercer leurs droits.	1 000,00 €	
5230-6575	Association MOBILE IT	8 000,00 €		8 000,00 €		Objectif : soutient et informe les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs. Thème 2015 : "Être adolescent aujourd'hui"	500,00 €	
5230-6575	CDAD 53 - Comité Départemental d'Accès au Droit de la Mayenne	2 000,00 €		2 000,00 €		CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2016/2018 . Délib. n° CC/097/2015 du 15/12/2015	8 000,00 €	
	JALMALV 53 (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie)	100,00 €		Montant non défini		Convention de Partenariat - DOTATION 2016	2 000,00 €	
						Subvention de fonctionnement	100,00 €	
						Subventions aux associations communautaires		
						Subventions/Financements extérieurs/Mauricie/CC/24/02/2015		

Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

ADMIR de la Mayenne Angevine Est			1 000,00 €	Nouvelle demande. Objet : intégrer des habitants des communautés et développer des actions solidaires par des bénévoles pour favoriser le lien social auprès des personnes en besoin d'aide, tant personnes âgées, handicapées que familles.	0,00 €
Association "Solidarité Anorexie Boulimie 53"			100,00 €	Nouvelle demande. Objet : aide les personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire et leurs proches. Demande d'aide exceptionnelle pour contribuer au financement de la promotion d'un documentaire et de la venue de la réalisatrice pour un Ciné-Débat au Cinéma LE PALACE.	0,00 €
UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs)		3 000,00 €	3 000,00 €	Nouvelle demande. Objet : association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, développant des actions innovantes pour répondre aux enjeux sociétaux de notre époque dans les domaines suivants (vacances, formation, animation territoriale, insertion sociale et professionnelle).	0,00 €
PROVISION	3 000,00 €	3 000,00 €	Provision 2016		6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 755,00 €</b>	<b>7 400,00 €</b>	<b>83 850,00 €</b>	<b>75 750,00 €</b>	<b>9 900,00 €</b>

<i>Evolution des subventions</i>	2015	2016
Subventions de fonctionnement	30 805,00 €	30 800,00 €
FJT & Mission Locale	44 950,00 €	44 950,00 €
Subventions exceptionnelles	6 400,00 €	8 900,00 €
Report 2015	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	83 155,00 €	85 650,00 €
<i>Evolution 2016/2015 (avec report)</i>	<i>3,00%</i>	
<i>Evolution 2016/2015 (sans report)</i>	<i>3,04%</i>	

## Subventions "Évènementiel" - Année 2016

fonction budgétaire	Associations	Sub. accordées en 2015			Sub. sollicitées en 2016	Observations	Conseil Communautaire 23 février 2016	
		Fonct.	Except.	Fonct.			Fonct.	Except.
402-6574	Société des courses du Pays de Château-Gontier	900,00 €		900,00 €		Subvention de fonctionnement. PROVISION		900,00 €
402-6574	Société des courses de Molières	900,00 €		1 000,00 €		Subvention de fonctionnement		900,00 €
402-6574	Provision investissement sociétés des courses		3 000,00 €		3 000,00 €	Financement non sollicité en 2015		3 000,00 €
94-6574	UBACPL Foire Exposition Bierné		1 200,00 €		1 500,00 €	Organisation de la 30ème Foire-exposition de Bierné, les 25 et 26 juin 2016. BP = 24 483 €.		1 500,00 €
	Association "AUX SECOURS"		300,00 €		0,00 €	Objet : Prévention et secours civiques - Aide au fonctionnement 2016. CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT.		0,00 €
						Report dotation 2015 - Aide à la logistique		200,00 €
						Aide à la logistique 2016		0,00 €
	Fonds communautaire "Aide aux premiers secours"		2 000,00 €		2 000,00 €	Dispositif de soutien des associations sollicitant les besoins d'un organisme habilité ou d'une association agréée pour mettre en place des sessions de formations. PSC1 - PROVISION 2016		2 000,00 €
048-6574	Maison de l'Europe en Mayenne	1 500,00 €		3 116,00 €		Pour 2016 : Subvention définie sur la base de 0,10 € à 0,12 €/hab. Population totale 1er janvier 2015 : 31 165 x 0,10 € = 3 116,50 €	1 500,00 €	
	Association "Prévention Routière" Comité Départemental 53		3 000,00 €		500,00 €	Semaine de l'Europe en mai 2015		500,00 €
						Dossier transféré de la Ville de Château-Gontier à la CCPCG. Mise en place d'une piste cycliste d'éducation routière sous la Halle Haut-Anjou en 2016. Délib. n° B/138/2015 du 05/10/2015. CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT du 20/10/2015.		
402-6574	Club d'Education Canine		1 500,00 €		1 500,00 €	Aide au fonctionnement	1 500,00 €	
						Organisation du Championnat de France en Campagne les 8 & 9 octobre 2016. BP = 40 047 €. PROVISION		2 000,00 €

		<b>3 750,00 €</b>	Report solde dotation 2015 - En attente Bilan et justificatifs		<b>3 750,00 €</b>
<b>Association "FARMINGTOUR"</b>	<b>7 500,00 €</b>		Organisation Printemps des Génisses et Salon Farmingtour 2016. Proposition d'une CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT avec valorisation du matériel et personnel mis à disposition à hauteur de la subvention antérieure (7 500 €).	<b>0,00 €</b>	
<b>Provision pour subventions diverses</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>PROVISION 2016</b>		<b>12 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>22 100,00 €</b>	<b>7 016,00 €</b>	<b>26 250,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>

<b>Evolution des subventions</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>5 100,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>
<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>22 100,00 €</b>	<b>21 900,00 €</b>
<b>Report 2015</b>		<b>3 750,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 200,00 €</b>	<b>29 550,00 €</b>
<b>Evolution 2016/2015 (hors report)</b>		<b>-5,15%</b>
<b>Evolution 2016/2015 (avec report)</b>		<b>8,64%</b>

**FONDS COMMUNAUTAIRE "AIDE AUX PREMIERS SECOURS"**

RECAPITULATIF ANNÉE 2015		
BOURSE ANNUELLE 2015 VOTÉE	2 000,00 €	Délib. n° CC/018/2015 du 24/02/15
Désignation Bénéficiaires	Montant accordé	Observations
	Aucun dossier déposé	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2015</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>RELIQUAT DISPONIBLE</b>	<b>2 000,00 €</b>	

